

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLEGLY

SEANCE DU 27 JANVIER 2025

**MAIRIE
DE
VILLEGLY**

Nombres de conseillers

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

ADOPTE A L'UNANIMITE

VOTE POUR : 13

VOTE CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Domaine :

**BATIMENTS
COMMUNAUX**

Sous-domaine :

**DEMOLITION
BATISSE BENIT**

OBJET :

**AMENAGEMENT
8 RUE DES ECOLES**

**IMMEUBLE
INDIVISION BENIT**

AA 146

N° 1/2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le 27 Janvier à 19 Heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain MARTY, Maire.

Date de la convocation : 20 Janvier 2025

Présents : Alain MARTY, Raymond BENOIT, Janine POUSSE, Michel GREFFIER, Jean MAURY, Christine SANCHEZ, Emmanuel COULONVAL, Véronique BROUSSE, François DUVERT, Véronique MARCAILLOU, Stéphane AZEMA, Joëlle LEVEJAC, Christophe FOURS.

Absentes excusées : Vanessa SALANDINI, Emilie BELUCHE.

Mr François DUVERT a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues que, dans le cadre de la politique « Cadre de Vie », l'aménagement « Cœur de Village » fait partie des priorités communales.

Il indique que, par délibération n° **56/2023** en date du **27 Novembre 2023**, la commune a fait l'acquisition d'une propriété immobilière composée de 1 bâtiment :

- **AA 146** à usage de logement, d'une superficie de **168 m2**.

Il rappelle aux membres du Conseil que ce projet prévoit la démolition de la maison d'habitation pour un aménagement aéré de l'espace. L'estimation établie par l'architecte s'élève à **79 931,50 € HT**, soit **95 917,80 € TTC**.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet présenté ainsi que son estimation de **79 931,50 € HT**,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre les démarches administratives notamment le dépôt du permis de démolir,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer les demandes de subventions correspondantes auprès de la Région et de Carcassonne Agglo.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Maire,

Alain MARTY



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211104260-20250127-20250127DEL1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/01/2025